

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2019-059

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 25 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-cinq du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil de la Mairie d'AIRVAULT, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

18 présents + 4 pouvoirs (22 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Frédérique DAMBRINE, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Bousais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

4 pouvoirs :

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Jean Pierre CESBRON a donné pouvoir à Claude SERVANT
- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Claire SAINCOURT, Jean-Pierre CESBRON, Mathias DIXNEUF, Philippe MORIN, Joël MEUNIER, Céline PIGNON, Eric VILAIN, Jean Michel PROUST

Membre suppléant sans voix délibérative : Alain GILLES

Jeanne BARIGAULT a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 20 juin

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOUTIEN A UN PROJET DE METHANISATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2252-1 et suivants
Vu les statuts de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet concernant la compétence de l'EPCI en matière d'actions en faveur du développement économique sur son territoire
Vu le business plan de la SAS METH'ARC EN CIEL

Considérant l'intérêt pour le territoire de l'Airvaudais-Val du Thouet de la création de ce projet d'usine de Méthanisation

Après délibération et par 20 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- D'accorder à la SA METH'ARC EN CIEL une garantie d'emprunt à hauteur de 50 000 € empruntés pour la création d'une unité de méthanisation, à savoir
 - Garantie dégressive au regard de l'évolution du capital restant dû portant sur 50 000 € d'emprunt réalisé
- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette délibération.

A Airvault, le 25 juin 2019
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20190625-piece_D2019059-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-07-2019

Publication le : 02-07-2019

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48